

Conditions générales du jeu concours Shell - Pringles mis en place sur Juillet 2024 en France

A. Généralités

Les présentes conditions s'appliquent au concours Shell GO+ et Pringles (ci-après le « **Concours** ») dans le cadre de la campagne Pringles organisée par Shell France, Société par Actions Simplifiée au capital de 818.934.496 € ayant son siège social sis Tour Pacific, 11 Cours Valmy, 92 800 Puteaux, immatriculée sous le numéro 780 130 175 RCS Nanterre (ci-après dénommée « **Shell** »).

Pour le traitement des données et l'identification des gagnants, Shell coopère avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danoise, ayant son siège social à Glentevej 61, 2400 København, Denmark (ci-après « **MAP** »).

Ces conditions générales (ci-après les « **Conditions générales** ») sont gérées par Shell France et s'appliquent au Concours organisé par Shell. En participant au Concours, le participant accepte les présentes Conditions générales.

Le Concours Shell GO+ et Pringles se déroule du 1^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2024 (ci-après la « **Durée du concours** »).

Shell se réserve le droit à tout moment de mettre un terme au Concours ou de modifier les Conditions générales sans motiver sa décision.

Pour toute question, réclamation ou remarque concernant ce Concours, vous pouvez contacter le Customer Service Centre au numéro 09 69 36 60 18 ou bien envoyer un e-mail à l'adresse shellstation-FR@shell.com

B. Prix

Au total, quinze (15) gagnants seront sélectionnés. Chaque gagnant recevra un kit été Pringles, comme déterminé ci-dessous (ci-après le « **Prix** ») :

- Une (1) enceinte nomade Livoo :



≡ Descriptif

- Puissance 2 x 5 W
- Batterie li-ion rechargeable 1800 mAh, autonomie 5 h en écoute
- Micro intégré pour répondre aux appels téléphoniques en mains libres
- Emplacement carte TF, port USB, entrée auxiliaire et radio FM
- Fonction TWS et lumière couleurs changeantes au rythme de la musique
- Portée jusqu'à 10 m
- Câble de chargement USB inclus

- Une (1) Gourde / Thermos jaune :



- Deux (2) cans Pringles grand format : une can Original 175g et une can Sour Cream & Onion 175g

Le Concours compte au total quinze (15) gagnants issus du programme de fidélité Shell GO+.

Le Prix remporté est personnel, non cessible, non convertible en espèces ou autres produits et/ou services de Shell.

C. Participation et désignation des gagnants

Les personnes participant au Concours peuvent gagner le Prix moyennant le respect des conditions suivantes :

- Le participant a téléchargé l'application Shell, est inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et a accepté les conditions générales correspondantes.
- Le participant a scanné sa carte de fidélité digitale Shell GO+ au moment de son achat.
- Le participant a acheté au moins deux (2) cans Pringles 175g lors du même passage en caisse au sein d'une boutique Shell de France Métropolitaine
- Le participant est domicilié ou résidant en France (hors DOM-TOM) et est âgé d'au moins 18 ans.

La participation au Concours est avec obligation d'achat et chaque participant ne peut gagner qu'un seul Prix maximum.

Le non-respect des conditions susmentionnées entraîne l'extinction du droit à la participation et au Prix.

Une fois que le participant a rempli les conditions ci-dessus, il est en lice pour gagner le Prix.

Les gagnants seront choisis au hasard via un tirage au sort qui sera réalisé le mois suivant la fin du Concours

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail fournie sous le compte Shell GO+.

Chaque gagnant est tenu de répondre au message personnel de Shell dans les 72 heures. En l'absence de réponse dans le délai imparti, le gagnant perdra automatiquement le droit de recevoir le Prix et ne

pourra prétendre à aucun dédommagement ou indemnité. Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort dans les mêmes conditions que décrites précédemment.

Chaque gagnant communiquera à Shell les informations suivantes : prénom, nom de famille, adresse postale complète et numéro de téléphone.

Une fois ces informations communiquées, chaque lot sera livré et acheminé par la société Kellanova France à partir de la fin du mois d'août 2024. Kellanova France ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du Prix à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Elle ne saurait non plus être tenue responsable des retards et/ou des pertes du fait des transporteurs ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit non imputable à Kellanova France.

D. Exclusions

Les participants qui communiquent des données incomplètes les concernant sont exclus de toute participation.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation au Concours :

- Toutes les personnes ayant participé à l'organisation du concours ;
- Les employés de Shell et de Kellanova France ; et
- Les membres résidents de la famille des personnes visées ci-dessus.

Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants du Concours si elle estime que le participant n'a pas respecté une ou plusieurs conditions de participation, a fourni des informations inexactes ou incomplètes ou a agi d'une quelconque autre manière juridiquement inadmissible.

Shell décline toute responsabilité en cas de perte, de retard causé au Prix remporté ou causé par celui-ci, sous quelque forme que ce soit. Shell et Kellanova France déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du Prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque obligation pour Shell. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.

Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers les sites web de tiers.

Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de la participation au Concours ou de l'utilisation ultérieure du Prix.

Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par Shell dans le cadre de ce Concours ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des prix décernés et/ou de la participation au Concours.

E. Traitement des données

Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de ce concours ne seront utilisées que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique sur la protection de la vie privée avant de participer au concours ([Politique sur la protection de la vie privée](#))

F. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions et le Concours sont régis par le droit français.

Les éventuels litiges qui peuvent en découler ou qui peuvent découler du Concours relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris, sauf prescriptions contraires de la loi.

G. Dispositions finales

Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, l'application Shell GO+ ou sur tout autre support, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell.

Shell se réserve le droit de suspendre ou de se retirer du Concours à tout moment dans toute juridiction individuelle si elle est contrainte de le faire pour des raisons juridiques ou pour des raisons d'autorégulation impérieuses, sans aucun droit à une indemnisation pour les participants.